

APPEL POUR UN(E) CHERCHEUR(SE)

Référence de l'appel d'offres : GT06112024

Description de la mission : Réalisation d'une recherche sur le Le renforcement de la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement mondiale (Supply Chain): conséquences de la loi européenne sur la chaîne d'approvisionnement au Maroc

Période de mission : du 1er Août au 30 Novembre 2024

Nombre de jours de travail estimés: 17 jours Lieu principal d'affectation : Rabat, Maroc

Titre du projet : Améliorer la Responsabilité de la Chaîne d'Approvisionnement Mondiale :

Conséquences de la Loi Européenne sur la Chaîne d'Approvisionnement au Maroc

Date de clôture pour la présentation des offres : 20 Juillet 2024

Offre à soumettre par courrier électronique au : ffnmaroc@gmail.com

1 A propos du projet

1.1. Contexte

La loi de l'Union européenne sur les chaînes d'approvisionnement, connue sous le nom de Directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de durabilité (CSDDD), a des implications significatives pour de nombreux pays en développement, y compris le Maroc. Cette législation impose des normes strictes en matière sociale et environnementale aux entreprises tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, visant à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme et de durabilité.

Le Maroc est fortement impacté par cette législation en raison de son intégration croissante dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les entreprises marocaines, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, doivent s'adapter à ces nouvelles exigences, ce qui pose un défi majeur pour de nombreux gestionnaires.

Selon la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), les entreprises marocaines ont exprimé des préoccupations concernant les ressources considérables nécessaires pour se conformer aux nouvelles régulations. De nombreuses entreprises estiment que la loi nécessitera des changements substantiels dans leurs opérations et modèles d'affaires.

La CSDDD impose plusieurs obligations clés aux entreprises, notamment :

- Effectuer une diligence raisonnable pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte des impacts négatifs actuels ou potentiels sur les droits de l'homme et l'environnement dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- Intégrer la diligence raisonnable dans les politiques et systèmes de gestion de l'entreprise.

- Établir des procédures de plaintes et assurer la transparence et la publication publique des efforts de diligence raisonnable.
- Surveiller en continu l'efficacité de ces mesures.
- Implications Financières et Organisationnelles

Les coûts de conformité associés à ces obligations peuvent être substantiels, impliquant des investissements dans de nouveaux systèmes de gestion, une surveillance continue et des mécanismes de reporting. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), le fardeau est particulièrement lourd car elles peuvent manquer des ressources et de l'expertise nécessaires. Ils peuvent chercher à se conformer aux nouvelles réglementations ou chercher ailleurs qu'en Europe des partenaires commerciaux moins exigeants. Cette dernière solution serait préjudiciable aux relations commerciales entre le Maroc et l'Europe et aux normes environnementales et sociales souhaitées.

Ce document de politique vise à fournir une perspective de terrain sur les conséquences de la loi européenne sur les chaînes d'approvisionnement au Maroc. En outre, il vise à offrir des recommandations pour ajuster la loi afin qu'elle atteigne ses objectifs initiaux sans imposer de charges excessives aux entreprises marocaines.

1.2. Description du projet

En se concentrant sur un échantillon représentatif d'entreprises marocaines, notre objectif est d'identifier les défis et opportunités liés à la conformité avec la nouvelle loi européenne sur les chaînes d'approvisionnement au Maroc. Nous visons également à évaluer l'impact de cette législation sur les modèles d'affaires et les opérations des entreprises de différentes tailles.

Pour ce faire, nous mènerons des entretiens approfondis avec des gestionnaires et dirigeants d'entreprises marocaines, des représentants d'associations professionnelles (telles que la CGEM), des centres d'affaires et des représentants du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Nous recueillerons également des données quantitatives sur les stratégies de conformité adoptées par ces entreprises.

Dans le cadre de cette étude, des visites de terrain dans diverses entreprises marocaines sont prévues. Sur place, nous observerons et documenterons les pratiques opérationnelles et les mesures de conformité mises en œuvre en réponse à la législation européenne.

Les résultats de cette étude serviront à formuler des recommandations pratiques pour aider les entreprises marocaines à transitionner vers des pratiques plus durables conformes aux exigences internationales. De plus, nous développerons des recommandations à l'intention des décideurs européens et marocains pour ajuster la législation et les politiques de soutien.

Le chercheur(se) responsable de cette étude devra organiser les réunions et audiences avec les parties prenantes, ainsi que planifier les activités prévues dans la note méthodologique, incluant les voyages de terrain et la présentation des conclusions et recommandations.

Cette étude vise à fournir des perspectives pratiques et des solutions pour faciliter la conformité des entreprises marocaines avec la nouvelle législation européenne, tout en soutenant les décideurs dans l'élaboration de politiques équilibrées et efficaces.

1.3. Cible du projet

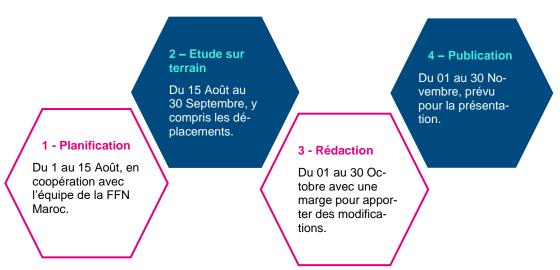
• Entreprises marocaines : PME et grandes entreprises impliquées dans les exportations vers l'UE. Ces entreprises sont au cœur de notre étude, car elles doivent adapter

leurs opérations et leurs modèles d'affaires pour se conformer à la nouvelle loi européenne sur les chaînes d'approvisionnement.

 Décideurs politiques et acteurs du développement : Organismes gouvernementaux et organisations internationales de développement. Ces entités jouent un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de soutien pour les entreprises marocaines, facilitant leur transition vers des pratiques de chaîne d'approvisionnement plus durables et conformes aux normes internationales

L'étude vise à comprendre comment ces cibles se préparent à se conformer à la nouvelle législation et à évaluer les défis et les opportunités qu'elles rencontrent. Les résultats de l'étude permettront d'orienter les politiques et les pratiques visant à soutenir les entreprises marocaines dans leur effort de conformité, et à promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables et durables. En fournissant des recommandations basées sur des données empiriques, cette recherche contribuera à une meilleure compréhension des impacts de la loi européenne et à l'amélioration des conditions de compétitivité et de durabilité des entreprises marocaines sur le marché international.

1.4. Timeline du projet



2 A propos du chercheur

La mission du/de la chercheur(se) responsable de cette étude est de concevoir et de mener la recherche sur terrain, y compris :

- Concevoir et mener au moins 15 entretiens avec des gestionnaires et des dirigeants d'entreprises marocaines, des représentants des associations professionnelles, des consultants en conformité, et des experts en durabilité ainsi que des politiciens et des cadres de gouvernement.
- Analyser les données collectées à l'aide de méthodes d'analyse qualitative et quantitative
- Rédiger la partie relative à l'étude sur terrain de manière claire et concise.
- Présenter les résultats de l'étude.

Le/la chercheur(se) devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe de recherche et les partenaires locaux pour assurer la qualité des données collectées et l'exactitude des résultats. La mission du chercheur est d'assurer que les résultats de l'étude sont rigoureux et fiables, et qu'ils peuvent être utilisés pour orienter les politiques et les pratiques mises en place en réponse à la législation européenne.

3 A propos de l'offre

3.1. Profil du chercheur (se)

- Compétences en collecte et en analyse de données : Le chercheur doit avoir des compétences avancées en collecte et en analyse de données, y compris la capacité de travailler avec des données quantitatives et qualitatives.
- Compétences en communication : Le chercheur doit être en mesure de communiquer clairement et efficacement les résultats de l'étude à un large éventail d'audiences, y compris des décideurs et des acteurs du développement.
- Connaissance du contexte : Le chercheur doit avoir une connaissance approfondie du contexte social, économique et politique du Maroc, en particulier des zones rurales, où se déroule l'étude.
- Expérience de travail avec des institutions économiques ciblées.
- Compétences linguistiques : Le chercheur doit avoir une maîtrise courante du français.

3.2. Offres attendues

L'évaluation sera conduite comme suit :

- Offre méthodologique: (40%) décrit la méthodologie et la démarche proposée pour la réalisation de la prestation et garantir la fiabilité des résultats en faisant preuve de qualité et de créativité d'outils.
- Offre financière: (40%) décrit le coût total de la prestation en détail toutes taxes comprises (TTC, avec TVA détaillé) et les modalités de paiement, y compris vos frais de déplacement.
- Dossier d'expertise : (20%) décrit la Pertinence de l'expérience professionnelle :
 - CV détaillé
 - Modèles d'études réalisées préalablement (préférablement en économie)
 - Références préalables

Le paiement va être effectué suivant les conditions suivantes :

- Sur la base de la signature d'un contrat de prestation détaillée
- A l'accomplissement du projet sous présentation d'une seule facture.
- Le paiement sera effectué 2 semaines après réception de la facture.

Important à noter: Le projet sera concédé au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas, atteignant ou dépassant le niveau d'acceptation technique. La capacité technique est évaluée en fonction de la manière dont les services proposés sont jugés conformes aux spécifications techniques minimales établies dans la présente demande de proposition.

3.3. Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure les éléments ci-dessous séparés :

- Un dossier d'expertise
- Une offre méthodologique
- Une offre financière

Le dossier complet de candidature doit être envoyé par e-mail, sous l'objet « GT06112024 – Nom du soumissionnaire », à l'adresse suivante : ffnmaroc@gmail.com au plus tard le 20 Juillet 2024 à minuit. Toute offre parvenue après la date limite indiquée sera considérée comme

irrecevable. Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les termes de référence peut nous contacter sur la même adresse.

4 Termes et conditions

Seuls les dossiers remplissant les critères ci-dessous seront éligibles à l'évaluation :

- La présentation des trois éléments précités correspondant à la candidature dûment remplie avec des informations complètes et exactes conformément aux dispositions de la présente demande.
- L'envoi de la candidature en pièce jointe par courrier électronique (tout soumissionnaire qui ajoute une autre adresse électronique de l'un des partenaires dans sa proposition de fournisseur de services sera disqualifié).
- L'indication des coordonnées complètes pour contact avec au minimum :
 - Nom de la société (et de son représentant légal) ou de la personne enregistrée au statut autoentrepreneur
 - > Adresse physique et électronique
 - > Le numéro de téléphone
 - > Numéro d'enregistrement du soumissionnaire
 - L'Identifiant fiscal
 - Toute autre information pertinente.
- Les partenaires du projet se réservent le droit de choisir et de négocier avec les soumissionnaires à leur entière discrétion. Les soumissionnaires seront habilités à présenter des propositions concurrentielles et à mettre fin aux négociations sans engager leur responsabilité. Les partenaires du projet se réservent également le droit de rejeter toute proposition reçue sans explication et ignorer toute déviation aux exigences.
- Toutes les réponses à la présente demande de proposition deviennent la propriété des partenaires.
- Les partenaires sont en droit de n'accorder qu'une partie des activités décrites dans la demande ou faire plusieurs adjudications de contrat en fonction des besoins.